PROPOSITION DE M. TIETGEN

Il sera formé une Union internationale entre les États qui déclareront vouloir s'y associer.

Des Délégués de l'Union internationale fixeront pour la première fois la proportion de fait entre l'or et l'argent sur la base du prix moyen de l'argent à Londres pendant les douze mois qui auront précédé la constitution de l'Union.

Les États appartenant à l'Union pourront frapper, sans limite, des pièces d'argent de la valeur approximative des anciens écus, soit 5 francs — 1 dollar — 4 mark — 4 couronnes. — Ces pièces auront droit de *legal tender* et force libératoire sans limite dans les pays où elles seront frappées.

Le titre sera la proportion fixée ci-dessus, en ajoutant 10 0/0 de seigneuriage.

Une Commission de Délégués de trois ou cinq États surveillera le cours du marché de l'argent. Si le prix de l'argent baissait de 5 0/0 au-dessous de la proportion fixée antérieurement selon le prix moyen à Londres des trois ou six derniers mois, la Commission pourrait réunir une conférence pour décider si un remonnayage doit avoir lieu.

Toute Banque d'émission aura le droit d'avoir une partie de son encaisse métallique en pièces d'argent de l'Union, sans distinction d'origine.

Les Banques d'émission auront le droit de demander le remboursement en or au pays qui les a frappées, des pièces qu'elles auront réunies dans ses caisses, et ce moyennant un préavis de six ou douze mois.

PROPOSITION DE SIR WILLIAM-H. HOULDSWORTH

Cette Conférence est réunie dans le but de rechercher les mesures à prendre, si toutefois il est possible d'en prendre, pour augmenter l'emploi de l'argent dans le système monétaire des nations. Chacun, quelle que soit son opinion, doit essayer de suggérer un plan d'un caractère pratique, qui présente quelque chance d'être pris en considération, même s'il n'était pas aussi complet, aussi parfait qu'on pût le désirer. En ma qualité de bimétalliste, je crois qu'il n'y a qu'un système qui réponde aux nécessités de la situation, un seul qui puisse avoir un résultat complètement favorable et permanent: je veux dire le bimétallisme international.

Je suis amené à croire que ce système répondrait aux vues d'une majorité de Délégués ici présents, sinon même d'une majorité des nations représentées. Mais je sais que l'opinion contraire est soutenue dans des centres influents et par des pays qui commandent le respect, et dont l'opposition, voire la simple indifférence, peut mettre obstacle à l'établissement, par voie internationale, d'un système monétaire uniforme basé sur le double étalon.

Dans ces circonstances et tout en maintenant qu'il est sage et praticable que les nations importantes du monde adoptent ce système de bimétallisme international, je reconnais qu'une proposition tendant à réaliser ce principe avec pleine efficacité, un système complet, peut fort bien être, en ce moment, impossible à réaliser.

En conséquence, je me permets de soumettre à la con-

sidération de la Conférence le projet suivant, dans l'espoir qu'il sera soutenu par les partisans du bimétallisme, et aussi par ceux qui portent leurs préférences au côté du monométallisme-or.

Ce projet n'est pas nouveau. Il a été produit en Angleterre, en 1826, dans des circonstances analogues, par M. Huskisson, ministre de la Couronne. Il a paru dans un document de Gouvernement, portant sa signature et la date du 8 février de cette même année.

Ce projet suppose qu'une ou plusieurs nations aient leurs Monnaies ouvertes à la frappe illimitée de l'or et de l'argent, les deux métaux ayant pleine force libératoire, d'après un rapport fixe de valeur entre eux. En 1826, la France était la seule nation européenne qui eût ses Monnaies ouvertes dans ces conditions. A l'heure actuelle, j'espère dire la vérité en avançant qu'en fin de compte, la France et les pays de l'Union latine, ainsi que les États-Unis d'Amérique, consentiraient, à certaines conditions, à entrer dans une Union bimétalliste internationale.

S'il en est ainsi, il reste seulement à considérer jusqu'à quel point les autres nations qui préfèrent l'étalon unique d'or pourraient appuyer les pays qui voudraient entrer dans une telle Union, et si les conditions relatives à cet appui, exposées dans cette proposition, seraient jugées par les Délégués à cette Conférence suffisantes pour justifier qu'elles soient soumises à leurs Gouvernements respectifs pour être prises en considération.

Voici la proposition :

1. Une Union bimétalliste serait formée par les nations qui y adhéreraient.

2. Les nations qui actuellement refuseraient d'entrer dans une semblable Union pourraient garder leur étalon

unique d'or et régler à leur gré leur monnaie fiduciaire. Mais elles adopteraient l'arrangement suivant ou un autre équivalent quant au principe :

(A.) Les Monnaies recevraient les dépôts de lingots d'argent effectués à cet effet et donneraient un ou des reçus dans une forme prescrite.

Chaque reçu devrait spécifier en onces la quantité d'argent fin qu'il représente et sa valeur équivalente en onces d'or, selon un rapport à déterminer par un accord international.

(B.) Il ne serait pas reçu de dépôt inférieur à un nombre déterminé d'onces.

(C.) La quantité d'argent spécifiée dans le reçu sera remise au porteur, sur sa demande, en poids et d'aucune autre façon.

(D.) Ces reçus circuleraient comme monnaie dans toutes les transactions.

L'effet pratique de ce projet serait, selon moi, de rétablir le système bimétallique sur une base assez large pour en assurer le maintien. Dans les pays qui auraient gardé l'étalon d'or — quoique leurs Monnaies ne puissent être ouvertes à la frappe illimitée de l'argent de façon que la monnaie de métal blanc ait plein pouvoir libératoire dans le rapport admis — les reçus de dépôts de lingots d'argent seraient, je l'espère, acceptés au pair dans la circulation, et serviraient dans la constitution des réserves des Banques. Aussi longtemps que l'Union bimétalliste tiendrait ses Monnaies ouvertes à la frappe illimitée de l'argent, le rapport, je le crois fermement, serait maintenu entre les monnaies d'or et d'argent dans les pays compris dans cette Union et entre l'or et les reçus de dépôts d'argent dans les autres pays.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE

SUR LA

CIRCULATION MONÉTAIRE

Présenté au gouvernement britannique, par M. HUSKISSON,

le 8 février 1826.

Personne n'ignore que l'argent métal est la base et l'étalon de la circulation métallique de tous les autres pays civilisés. Il en était ainsi chez nous autrefois. Ce métal a conservé son cours légal au poids, mais non pas au compte, d'après l'étalon de l'Hôtel des Monnaies (c'est-à-dire 5 schellings et 2 pence par once), jusqu'en 1819.

Au moment de l'émission de notre monnaie d'argent réformée valant 5 schellings et 6 pence l'once, il fut stipulé que ce numéraire ne serait pas monnaie légale pour les sommes dépassant 40 schellings; et il serait impossible, étant donnés les frais élevés de seigneuriage, et, par conséquent, la disproportion entre la valeur dénominative de ces pièces en argent et de celles que nous possédons en or (ces dernières restant conformes à l'ancien étalon et ne payant aucun seigneuriage), d'admettre que notre schelling actuel soit monnaie légale pour des sommes supérieures à 40 schellings.

Donc, notre système monétaire actuel ne comporte pas l'emploi de pièces de monnaie en argent, excepté (selon le

même principe qui régit l'emploi de la monnaie de billon) comme jetons destinés à rendre plus commode l'opération dite « faire de la monnaie » pour le paiement des petites sommes. Nous possédons déjà cette monnaie d'appoint et en assez grande quantité. A part les besoins de l'industrie où l'argent métal est considéré comme une denrée, il n'y a pas de débouché pour ce métal dans notre pays. La quantité d'argent ainsi employée est très minime comparée à la quantité que nous fournit le Nouveau-Monde depuis que nous faisons des affaires commerciales avec cette partie du globe, et cependant nos approvisionnements de métal blanc semblent devoir aller en augmentant. L'argent métal est le produit principal de ces pays, et le seul produit important qu'ils puissent nous offrir en échange de nos produits fabriqués, et cet état de choses doit continuer encore bien des années.

Autre inconvénient de notre système monétaire : lorsque la Banque éprouve le besoin de faire venir du trésor du continent, — chose qui s'est produite au moment de la dernière crise et qui s'observe encore, — elle doit se borner à acheter de l'or. Ce procédé est très coûteux pour la Banque d'abord et plus tard le pays subit une perte en conséquence. Chaque fois que le cours du change est contre nous, il nous faut nous débarrasser de nouveau de cet or, notre seul moyen d'opérer nos transactions. Et le coût n'est pas le seul mal, ni peut-être le pire. En basant nos opérations sur ce moyen peu sûr, nous nous écartons de la route connue des affaires commerciales. Nous proscrivons ce métal au moyen duquel les opérations pécuniaires, politiques ou commerciales de l'Europe, se font généralement; il s'ensuit que nous nous plaçons, en ce qui concerne les changes étrangers et les moyens de

satisfaire à nos besoins métalliques, à la merci d'une maison puissante chez nous, agissant de concert avec ses correspondants sur le continent, et nous investissons cette maison d'un pouvoir dont l'exercice, quelque avantageux qu'il puisse être à elle et à ses correspondants, n'est pas à désirer, ni dans les intérêts du commerce ni dans ceux du pays; ce pouvoir, il ne faut pas le confier à de telles personnes.

L'emploi du métal argent étant virtuellement défendu dans notre pays pour cet usage auquel il est généralement reconnu propre de par le monde entier (d'où la demande pour ce métal), il arrive ici en luttant contre les mêmes désavantages que subissent d'autres denrées qu'il est défendu d'introduire pour la consommation intérieure. Il ne jouit pas des avantages qu'offre notre place, qui est la meilleure. En conséquence, il vaut moins à l'importateur; le prix en reste toujours bas, du moins en ce qui concerne les charges et les bénéfices de l'acheteur qui l'achète pour l'exporter de nouveau, et ces charges et bénéfices sont considérables lorsque, le change n'étant pas défavorable pour nous, il n'y a pas besoin immédiat de réexportation. Il s'ensuit que notre commerce avec les nouveaux États d'Amérique — commerce que, à tous les points de vue, il importe d'encourager de notre mieux — doit s'effectuer avec une perte très sensible auprès de nos concurrents dans le même genre de commerce en France et aux États-Unis, tant que notre système reste ce qu'il est.

Si j'ai réussi à démontrer que, par égard pour notre circulation intérieure, pour la stabilité de notre change avec l'étranger et pour les intérêts de notre commerce, il est à désirer que l'emploi du métal argent pénètre dans

le système monétaire de notre pays, il reste à savoir comment nous pourrons réconcilier l'introduction de ce métal avec notre monnaie d'appoint du même métal et avec notre monnaie d'or.

La façon dont, à ce qu'il me paraît, on peut atteindre ce but avec les plus grands avantages et la plus grande facilité est tout simplement ceci :

Faire de la Monnaie une banque de dépôts pour l'argent seulement, à l'instar de la Banque de Hambourg.

Voici les grandes lignes de ce projet :

1° La Monnaie recevrait les dépôts d'argent en lingots apportés à cet effet et serait tenue de donner un reçu ou des reçus rédigés selon une formule à adopter. Il serait spécifié sur chaque reçu le nombre d'onces d'argent fin conformément à l'étalon contre lesquelles le reçu est donné, avec leur équivalent en notre monnaie au taux fixe de (1) par once.

2° Il ne serait reçu aucun dépôt au-dessous de 200 onces, et il ne serait donné reçu pour aucune somme inférieure à 30 livres sterling.

3° La quantité d'argent spécifiée sur le reçu serait livrée au poids au porteur dudit reçu, lorsqu'il en ferait la demande et pas autrement et pour aucune autre raison.

4° Ces reçus seraient admis à circuler comme monnaie pour tous les besoins des affaires.

En ce qui concerne les détails (2), un certain nombre de règlements, qu'il n'est pas besoin d'aborder en ce moment, seraient nécessaires pour mettre en pratique ce projet. Mais il importe de déclarer le taux fixe auquel le

(1) Laissé en blanc dans l'original.

(2) Ces régulations doivent être très bien le sujet d'une enquête par témoins au « Board of Trade ».

métal argent doit être déposé à la Monnaie et doit, en vertu des reçus, faire partie de notre circulation monétaire.

Je propose que ce taux soit exactement proportionné à notre or, c'est-à-dire qu'il conserve le rapport établi par les règlements de la Monnaie de France entre ses pièces d'argent et ses pièces d'or, savoir 15 1/2 contre 1. Cela étant, j'estime que le prix étalon des matières d'argent porté sur les reçus de la Monnaie serait de 5 schellings et un demi-penny par once.

Les avantages et le succès du projet dépendraient, dans une mesure considérable, de cette égalité de rapport.

En premier lieu, on est fondé à supposer que cette proportion, établie en France, représente autant que possible les prix relatifs des deux métaux sur le marché. En France, l'agio sur la monnaie d'or — sauf dans des conditions tout à fait exceptionnelles, telle qu'une crise politique — ne dépasse jamais 1/4 0/0 ; il est souvent de 1/8, et parfois il n'y a pas d'agio du tout; bref, les fluctuations ne dépassent pas celles auxquelles on doit s'attendre vu les avantages de transport, etc. Deuxièmement, la France possède une quantité de monnaie métallique de beaucoup supérieure à celle que possède tout autre pays d'Europe. On a estimé qu'elle en détient jusqu'à 70 millions de livres sterling. La masse et la base consistent en argent, mais il y a une quantité considérable d'or. Ces deux métaux continuent à circuler en France, sans se gêner l'un l'autre, et il est évident qu'un pays qui possède une partie si considérable des richesses métalliques de l'Europe doit exercer une grande influence pour le maintien, sur le marché général de l'Europe, du rapport qu'il peut, en vertu des règlements de sa Monnaie, établir entre l'or et l'argent, à moins que la valeur intrinsèque

de l'un de ces métaux relativement à l'autre ne soit pas, dans la suite des temps, beaucoup modifiée à cause des arrivages de métal du Nouveau-Monde. Je veux dire par là que les règlements de la Monnaie de France, étant établis sur la proportion actuelle, ils tendent en une grande mesure à rendre stable cette proportion. Troisièmement, la France, non seulement par l'étendue de sa circulation métallique, mais encore à cause de sa proximité de notre pays et sa position sur le continent, et grâce à son crédit public considérable, est devenue sous beaucoup de rapports le centre (le *clearing house*) de toutes les grandes affaires pécuniaires se rattachant au commerce, aux changes, aux emprunts et aux mouvements de bourse qui se font entre notre pays et le continent. Dans les douze dernières années, la France nous a offert le spectacle d'une grande stabilité, malgré les fluctuations désastreuses chez elle, d'une puissance de compensation à l'égard des écoulements qui s'opèrent vers l'étranger, qualités dont elle jouit grâce à sa grande circulation métallique. Ni l'invasion et l'occupation de sa capitale et d'une partie de son territoire, ni le paiement d'une indemnité très grande à l'étranger, ni l'inquiétude qui régnait quelques années encore après la restauration de la famille royale, ni la guerre de la Péninsule, n'ont pour un instant dérangé sa circulation ou amené une grande pression sur ses affaires avec l'étranger. En imitant les méthodes de la France, sans renoncer aux avantages particuliers de notre crédit dans la circulation, nous nous trouverons bien; plus nous adaptons le système français à aider le nôtre, même de temps en temps, mieux cela vaudra pour nous.

Il est évident que lorsque le prix des dépôts d'argent à la Monnaie est équivalent au prix de la Monnaie de France,

on n'est pas tenté à le porter là-bas, à moins que l'état du change ne nécessite une remise, et alors il doit partir. Il est également clair lorsque le rapport entre l'or et l'argent est le même chez nous qu'en France, notre monnaie d'or sera également à l'abri de l'exportation dans de pareilles circonstances.

Lorsque le change est contre nous, l'argent et l'or en lingots peuvent également être exportés: mais il est tout aussi probable que l'argent serait conservé, puisque ce métal est la base de la circulation française; et, dans tous les cas, il constituerait un trésor auquel la Banque pourrait recourir pour rectifier le change sans céder une trop grande partie de l'or qu'elle détient. La préférence pour l'argent ne pourrait pas manquer de se faire sentir dès que l'écoulement d'or commencerait à exercer une pression sur la circulation en province.

En temps de paix, lorsque le commerce marche dans des conditions normales, il se produirait probablement une grande accumulation d'argent au bout de quelques années, grâce à l'adoption de ce projet.

Tant mieux ! Cet argent resterait dans les caves de notre Hôtel des Monnaies et formerait nos réserves, tandis que des reçus jusqu'à concurrence de la valeur de ce métal lui donneraient tous les bienfaits de la circulation.

Le triple avantage que j'attends de ce projet serait ainsi réalisé de la manière suivante :

1° Il ferait disparaître, dès le début, les difficultés dont notre commerce d'argent avec le Nouveau-Monde souffre actuellement. Étant donnés la concurrence effrénée et les bénéfices très minimes que l'on tire du commerce, cela constituerait un bénéfice très appréciable,

2° Il nous permettrait de faire face à un change défavorable se produisant dans le cours ordinaire du commerce, sans qu'il y ait un écoulement sérieux de la monnaie d'or qui se trouve actuellement à la Banque, ou de celle qui après le retrait des billets d'une livre sterling, devra entrer activement dans la circulation pour toutes les affaires de moindre importance;

3° Il offrira un moyen de procurer des fonds pour le cas extraordinaire de disette, pour les armements, ou pour la guerre.

Qu'il y ait ou non plus d'un lieu de dépôt dans le Royaume-Uni suivant les besoins et les désirs des gens de commerce, c'est là une question que nous n'avons pas à discuter en ce moment.

Le principe du projet ne consiste pas à augmenter la monnaie qui circule généralement en province. La province en aura assez, grâce aux émissions faites par les banques de crédit, grâce à notre circulation en or et à nos jetons en argent; mais ce projet apporterait un nouvel élément à la circulation, élément des plus sûrs et des plus constants pour les grandes affaires pécuniaires et commerciales de la métropole, et peut-être d'une ou deux autres places.

Il leur conférerait à toutes les avantages directs que la ville de Hambourg trouve dans sa Banque, et en même temps il apporterait les plus grands avantages subsidiaires à la circulation en province.

Si ce projet, ou quelque chose d'analogue, est adopté; si l'on retire peu à peu les billets d'une livre sterling; si la Banque d'Angleterre et tous les établissements de banque dans le Royaume-Uni se trouvent ainsi obligés de tenir un stock de numéraire d'argent assez bien proportionné aux besoins de la circulation de chaque établisse-

ment, j'aurai le droit d'espérer que nous serons alors à l'abri d'une nouvelle suspension de paiement en espèces, que nous serons moins exposés à ces fluctuations violentes qui favorisent, dans une trop grande mesure, tantôt le débiteur, tantôt le créancier, mais qui sont toujours accompagnées de flagrantes injustices et amènent des malheurs qui frappent les particuliers, ainsi que des pertes très sérieuses pour le pays, de nature à menacer la tranquillité publique; enfin, que nous serons en état de faire la guerre sans faire banqueroute.

Au cas où l'on n'adopterait pas ces deux projets, je n'oserais pas exprimer cet espoir.

CONFÉRENCE MONÉTAIRE INTERNATIONALE DE 1892

PROPOSITION TRANSACTIONNELLE PRÉSENTÉE PAR M. ALPH. ALLARD

Délégué du Gouvernement Belge et du Gouvernement Impérial Ottoman

---

Bruxelles, le 8 Décembre 1892.

I

ORIGINES

La masse des métaux précieux or et argent de l'univers constitue, semble-t-il, une sorte de propriété commune aux différents peuples; elle passe de l'un chez l'autre, échangeant les richesses, facilitant leur juste distribution, régularisant les prix universels.

Entre 1848 et 1851, les métaux furent augmentés dans une proportion que l'histoire n'avait jamais constatée. L'or de Californie et d'Australie avait en quelques années doublé la monnaie circulant de fait dans l'univers (or et argent).

Malgré les efforts d'une école alors nouvelle, on se refusa à démonétiser l'or ; le monde des affaires ne s'était jamais douté jusque-là qu'il y avait une question